CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Etat des titres et autres placements de capitaux
Demande de remboursement de l'impôt anticipé 2024

IMPÔTS CANTONAL, COMMUNAL – IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Annexe 3

N° dossier : _____ N° de contribuable : _____ Commune : _____

A laisser en blanc	C ☐	S ☐

1. DOMICILE

Le 31 décembre 2023 _____ Canton _____

Le 31 décembre 2024 _____ Canton _____

Mutation en cours d'année :

Date d'arrivée dans le canton _____

En provenance de *(canton, pays)* _____

Fin d'assujettissement :

Date de départ à l'étranger _____

Date du décès _____

2. MARIAGE OU PARTENARIAT ENREGISTRÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Nom du contribuable 2 _____

Prénom _____

Année de naissance _____

Date d'arrivée dans le canton _____

Ancienne adresse du contribuable 2 _____

3. PARTICIPATION À DES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF OU/ET EN COMMANDITE

4. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

5. TAXATION DES GAINS DE LOTERIE

Gains de loterie 2024 *(Swisslos, Loterie Romande, Swiss loto, Euromillions, PMU etc.)* **Attestations originales obligatoires des gains**	Gains 2024 en Fr.
Part des gains unitaires provenant de la participation à des jeux de grande envergure autorisés par la LJAr, qui excède Fr. 1'056'600.- (franchise d'imposition). Mises déductibles: forfait 5%, max. Fr. 5'300.–. Soumis à l'IA	
Part des gains unitaires provenant de la participation à des jeux de casino en ligne autorisés par la LJAr, qui excède Fr. 1'056'600.- (franchise d'imposition). Mises déductibles: à prouver, max. Fr. 26'400.–. Soumis à l'IA	
Les gains unitaires supérieurs à Fr. 1'100.- (limite d'imposition) provenant de la participation à des jeux d'adresse ou à des loteries destinés à promouvoir les ventes. Mises déductibles: forfait 5%, max. Fr. 5'300.–. Soumis à l'IA	
Les gains provenant de jeux non autorisés selon les dispositions de la LJAr, imposables en totalité. Mises non déductibles. Non soumis à l'IA	
Gains en nature, par exemple véhicule (à déclarer à la valeur marchande)	
A déduire: forfait 5 % maximum Fr. 5'300.– par gain excepté pour gains au casino on-line, mises à prouver jusqu'à concurrence de Fr. 26'400.– par gain	
TOTAL: à reporter dans déclaration d'impôt sous code 1230	
Impot anticipé (35 %) retenu sur les gains de loterie	

Tous les gains de loteries et de jeux d'argent doivent être déclarés sous chiffre «10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES»

6. DÉCLARATION DU CONTRIBUABLE ET DU REQUÉRANT

J'atteste que les indications du présent état et de la présente demande sont exactes et complètes, notamment que l'impôt fédéral anticipé de 35 % a été prélevé sur les rendements bruts figurant dans la colonne 5 au verso.

Lieu et date	Signature du contribuable 1	Signature du contribuable 2

Joindre les attestations bancaires et bordereaux d'encaissement des coupons

Détail état des titres et autres placements de capitaux 2024

Codes	Valeur nominale Nombre de titres	N° valeur	Désignation exacte des valeurs incl. N° IBAN, N° dépôt ou N° compte	Entrée Achat Ouverture Date	Sortie Bouclement Vente Echéance Date	Frais d'administration des titres ☐ Forfait 1‰ ☐ Frais effectifs	Fortune Valeur imposable 31.12.2024 Total en Fr. sans les centimes	Rendements bruts Impôt anticipé Soumis Total en Fr. sans les centimes	Rendements bruts Impôt anticipé Non soumis Total en Fr. sans les centimes
	1	2				3	4	5	6
			Report des totaux des feuilles complémentaires						
			Report des totaux de la feuille complémentaire DA-1/R-US						

Total frais d'administration des titres *(à reporter sous code 1800)* _____ 3

(Frais effectifs selon pièces jointes, ou en lieu et place, un forfait de 1‰ du chiffre 4-4a, maximum Fr. 1'000.–)

Indication des codes

A = capitaux d'épargne
E = entreprise du contribuable 1
F = entreprise du contribuable 2
PP = participations privées
PCE = participations commerciales du contribuable 1
PCF = participations commerciales du contribuable 2
D = prêts, divers
S = participation à une hoirie non partagée

Autres genres de titres = **à laisser vide**

Important

Pour les titres émis, achetés, vendus ou remboursés en 2024, il y a lieu d'indiquer la date exacte d'émission, d'achat, de vente ou de remboursement.

Les gains de loterie doivent être indiqués impérativement dans la rubrique 5 au recto de la présente feuille.

Total fortune brute et des rendements bruts _____ 4 | 5 | 6

./. Rabais 40% sur les codes PP *(participations privées pour l'ICC)** _____ 4a ./. | 5a ./. | 6a ./.

Sous-total des rendements _____ 5b | 6b

TOTAUX À REPORTER *(fortune sous code 3200 / rendements sous code 1210)* _____ 4-4a | 5b+6b

x 35%

Demande de remboursement de **l'impôt anticipé** *(35% du total du chiffre 5)* _____

Demande de remboursement de la retenue d'impôt supplémentaire **USA** *(R-US)* _____

Demande d'**imputation forfaitaire d'impôt** *(DA-1)* _____

Décision
(à laisser en blanc)

Participations commerciales
Total «PCE et PCF»: revenus sur participations commerciales _____ *(50% du total «PCE et PCF» pour l'ICC)**
(à reporter dans la déclaration d'impôt sous code 2000)

***Participations privées et commerciales IFD**
Rabais de 30% en matière d'IFD, la différence est reportée sous chiffre 2710.